

ARRETE N° 2019 - 10



Ile d'Aix, le 19 juillet 2019

**Arrêté réglementant le transfert de l'hélicoptère  
en raison de l'évènement : poésie de feu des « Vendredis de l'île d'Aix »**

Le Maire de l'île d'Aix :

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2211.1 et suivants ;

Considérant qu'en raison de l'organisation de l'animation de poésie de feu des « Vendredis de l'île d'Aix » le vendredi 09 août 2019, la zone de l'hélicoptère est transférée.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

L'hélicoptère située place du Sémaphore est transférée sur le terrain de football situé au Grand chemin le vendredi 09 août 2019 de 14h00 à samedi 10 août 2019 à 02h00 du matin.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie et en divers points de la Commune.

**ARTICLE 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Messieurs les commandants de la brigade de gendarmerie de Fouras, de la gendarmerie de l'île d'Aix, du SDIS de la Rochelle et du Centre de Secours de l'île d'Aix.

